



Les questions écrites et réponses apportées, reprises ci-dessous, ne sont pas traduites. / *De schriftelijke vragen en antwoorden hieronder zijn niet vertaald.*

Aménagement du territoire [Viviane André]

Box vélo qui dérange la circulation de par son emplacement

Le box à vélo a été placé à cet endroit, et non plus bas, car sa position ne gêne pas la visibilité sur les voitures qui montent depuis la place Keym. Ainsi il ne représente aucun obstacle visuel pour une bonne circulation des usagers faibles et des automobilistes. Le placer quelques mètres plus bas sur la rue des Épicéas aurait rendu la traversée piétonne nettement plus dangereuse. Le box à vélo n'entrave pas la bonne circulation des piétons étant donné qu'il n'empiète pas sur le trottoir et que ce dernier est suffisamment large.

Aménagement du territoire [Jean-Roger Drèze]

- Pourquoi le trottoir de l'avenue du Cerf-Volant du côté impair ne serait-il pas agrandi pour plus d'accessibilité (poussettes etc...) sans pour autant supprimer les arbres ?
Votre idée n'est pas impossible à mettre en œuvre. Cela nécessite énormément de budget et de temps : le profilé de la voirie se verra changé, ce qui signifie qu'un permis d'urbanisme doit être demandé. De plus, de tels travaux s'accompagnent toujours d'un passage des impétrants (Vivaqua, Sibelga, Proximus) dans les sous-sols. Notons également qu'élargir les trottoirs se fait au détriment de la largeur de la rue, et probablement aussi des places de parking... Ce projet n'est actuellement pas à l'ordre du jour, étant donné que d'autres travaux (comme la place Keym, la rue des Pêcheries...) sont déjà en cours.
- Ne pourrait-on envisager de mettre la rue en sens unique pour éviter les passages intempestifs des voitures vers la piscine et la place Keym ?
Votre proposition pourrait être étudiée en réunion Polutra, qui est la cellule qui réunit la Police, le service de la Mobilité et celui des Travaux publics. Avant cela, il faut que les gros chantiers en cours et à venir (rue des Pêcheries et place Keym) soient terminés ; en effet ceux-ci engendrent des déviations de trafic.
- Je constate que beaucoup de voitures ventouses viennent se garer dans l'avenue pour ensuite prendre les transports en communs.
Nous pourrions nous réjouir de voir des automobilistes troquer leur voiture pour les transports en commune. Mais nous sommes conscients que cette réponse ne vous conviendra pas. Pour répondre à votre interrogation, il est fort probable que le nombre de voitures ventouses a augmenté depuis l'extension des zones bleues et donc le passage d'une partie de l'avenue Léopold Wiener en zone réglementée. Plus on étend les zones bleues, plus les zones hors zones bleues vont souffrir du stationnement de véhicules extérieurs à leur quartier. C'est l'effet dominos. Pour résoudre le



problème que vous évoquez, l'unique solution serait de faire passer votre rue également en zone bleue... Si on continue comme cela, sur le long terme la Commune sera probablement entièrement en zone bleue ! Mais ce n'est actuellement pas le souhait de la Commune.

Aménagement du territoire [Julie Plisnier]

1. Les trottoirs de la rue des Pêcheries vont-ils être élargis et surtout, mis à niveau ? Ils sont très inclinés sur un tronçon près de l'entrée du parc des Pêcheries, rendant leur accès difficile, voire impossible, aux personnes à mobilité plus réduite.

Auderghem et Watermael-Boitsfort ont choisi le projet le moins onéreux et le plus rapide possible à mettre en œuvre, à savoir refaire la rue à l'identique. Cette option ne demande pas de permis d'urbanisme et n'est donc pas ralentie par la lourdeur administrative. Au niveau des trottoirs, il n'est pas prévu de les élargir ; ils seront refaits à l'identique.

2. Est-ce que la rue des Pêcheries va cesser d'être l'axe d'entrée dans Bruxelles, suite à la fermeture du pont Fraiteur ? C'est un quartier vert, calme. Ce trafic (quand il n'y a pas de travaux) va à l'encontre de la nature de notre quartier.

Le pont Fraiteur ne sera pas rouvert dans les 2 sens. Actuellement, une étude est en cours pour examiner la situation et proposer des pistes de solutions destinées à apaiser le trafic dans nos rues.

3. Pourriez-vous nous donner plus d'informations sur le projet d'installation de toilettes publiques dans la commune ?

Dans le cadre du Budget Participatif 2022, un projet Coup de Pouce proposant un réseau de toilettes ouvertes au public sur la place Keym a remporté suffisamment de votes pour être mis en œuvre. Trois commerces vont ainsi ouvrir leurs toilettes au public. Ils seront reconnaissables via un visuel apposé à leur porte, et ce pour une durée de trois ans. Il s'agit de Rhubarb, de Pura Vida et de la pizzeria Ballaro.

En outre, un projet est cours de discussion à la Région pour mettre une toilette publique à la place Wiener.

Autre [Valérie Coekelberghs]

Envisagez-vous de mesurer dans la durée la pollution (particules fines PM2.5 et PM10, CO2, NO2, SO2, ozone, odeurs, bruit) au sortir de la place Keym sur les rues du Loutrier, Théophile Vander Elst et du Bien Faire ? Quelles mesures envisageriez-vous de prendre en cas de dépassement des normes ? Par exemple changement de sens de circulation, interdiction des diesels, remplacement des feux tricolores à l'intersection Loutrier/Epicéas par une priorité à la sortie depuis Loutrier, plantations d'arbres dans ces rues, etc... Les seuils de référence actualisés pour 2021 de l'OMS peuvent notamment être trouvés à l'adresse : <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2021/pollution-de-l-air-l-oms-revise-ses-seuils-de-referance-pour-les-principaux-polluants-atmospheriques>. Pour les PM2.5 il s'agit de



5 micro grammes/m³ en moyenne annuelle et de 15 sur 24 h Pour les PM10 il s'agit de 15 micro grammes/m en moyenne annuelle et de 45 sur 24 h etc...

Dans notre commune, étant donné qu'elle est très verte, les normes de pollution sont rarement dépassées. En hiver, il faut surveiller les particules (PM10 et PM2.5) et en été, l'ozone. Ce qui n'empêche pas que nous devons faire un maximum pour diminuer la pollution, qui impacte sur la qualité de l'air. Comme vous l'aurez noté, la Commune incite les habitants à pratiquer la marche et le vélo, ainsi qu'à utiliser les transports en commun.

Concernant le diesel, la présence de la low emission zone fait que tous les anciens moteurs diesels, les plus polluants, sont maintenant bannis de Bruxelles. À noter que très bientôt chacun pourra surveiller la qualité de l'air dans la commune, grâce à des bornes de mesure de pollution qui sont en cours d'installation.

Autre [Christine Dedoncker]

Habitante av. Wiener près des 3 tilleuls, je ne me sens pas concernée par ce quartier, Boitsfort a malheureusement bien changé depuis 49 ans et pas en bien.

- Commune sale sans respect des autres poubelles bouteilles et autres encombrées de tout.

La propreté est l'affaire de tous, tant des citoyens que des agents communaux ou des gens de passage. Pour maintenir (ou essayer de parvenir à maintenir) la commune propre, nous avons mis en place plusieurs actions de propreté publique. Tout d'abord, nous avons changé les poubelles situées sur l'espace public en les équipant d'un couvercle afin d'une part d'empêcher les corbeaux de venir piocher dedans, et d'autre part de limiter le dépôt de déchets ménagers. Ensuite, nous incitons fortement depuis plusieurs années les habitants à s'équiper de poubelles rigides (noires et orange) : des distributions gratuites sont organisées tous les mercredis et vendredis (de 14h à 16h). L'usage des poubelles rigides orange est obligatoire en Région de Bruxelles-Capitale, et donc à Watermael-Boitsfort pour tous les déchets alimentaires. Ceux-ci ne peuvent plus depuis le 15 mai dernier être collectés dans un sac blanc.

Nous avons également embauché deux responsables Prévention Propreté pour aider à faire le lien entre le service Propreté et les habitants, et aider les habitants à se conformer aux bonnes pratiques concernant la propreté. Deux fois par an, une déchetterie mobile s'installe dans un quartier ; et des campagnes de grand nettoyage sont organisées à l'automne et au printemps avec des habitants volontaires et bénévoles qui nous aident à garder la commune propre.

Enfin, pour conscientiser et responsabiliser la population à la propreté, outre nos actions citoyennes de propreté et la présence sur le terrain de nos deux agents Prévention Propreté, nous avons adopté en juin 2022 un nouveau règlement-taxe sur les incivilités en matière de propreté publique qui taxe entre autres les sacs-poubelle ou conteneurs sortis en dehors des heures et lieux autorisés, le non-entretien (à savoir par exemple état de propreté) de son trottoir, le jet de mégot, canette et autre détritrus sur la voie publique.

De votre côté, n'hésitez jamais à contacter l'adresse proprete@wb1170.brussels pour des problèmes de propreté : dépôts clandestins, poubelles publiques non vidées, sacs éventrés, présence de sacs-poubelle ne vous appartenant pas devant chez vous, dépôts



au niveau des bulles, non-passage de Bruxelles-Propreté... Une équipe agira au plus vite, en général dans la journée.

- Personnes qui traînent dans les rues, avec leur robes Jusque par terre au lieu de travailler, par contre habitent la cité et roulent dans de gros SUV tout neufs ?

Watermael-Boitsfort évoluée, et ses habitantes et habitants changent, certes, mais elles et ils ont toutes et tous les mêmes droits, comme celui de s'habiller librement et de choisir une voiture qui leur sied. Il est important pour nous que vous vous sentiez bien où que ce soit dans la commune, et nous continuons à œuvrer auprès de vous et vos voisins pour que ce soit le cas.

- La mosquée , plus de non que de oui donc acceptée ?????

L'Article 19 de la Constitution souligne la liberté de culte, ce qui signifie que la Belgique accepte tous les cultes, peu importe lesquels. Mais par contre, tous les cultes ne sont pas reconnus. En Belgique, 7 cultes le sont dont l'Islam. Les musulmans peuvent pratiquer leur religion dans des lieux reconnus. Pour qu'un lieu soit reconnu, il faut que la hiérarchie du culte en question avertisse l'État que le lieu dépend bien de leur culte. L'exécutif des musulmans de Belgique a donc reconnu le bâtiment Dries 101 pour une future mosquée. Pour cet aspect strictement culturel, la Commune ne peut intervenir. Elle n'intervient qu'au niveau urbanistique. Il y a donc eu un dépôt de permis d'urbanisme, suivi d'une commission de concertation (novembre 2022) qui a accepté le projet sous réserve de plusieurs conditions dont les deux plus significatives étaient :

1°. le nombre de personnes. La commission a limité la capacité à 100 personnes, qui sera atteinte le vendredi midi et lors de deux fêtes annuelles.

2°. le bruit. La commission a demandé également la mise en place de mesures acoustiques supplémentaire. Pour cela, des plans complémentaires ont été demandés.

Cet avis de la commission de concertation a été co-signé par la Commune et la Région.

Ensuite, les plans complémentaires ont été rendus. Toutes les conditions étaient remplies. Et de ce fait, le permis d'urbanisme a été octroyé le 29 mai 2023. Toutes les étapes légales ont été respectées dans le processus d'octroi du permis. Maintenant le demandeur, à savoir l'asbl La Paix, a jusqu'au 11 juin 2023 pour publier cette décision sur place (Dries 101) pendant une quinzaine de jours. Mais entre-temps, la décision est déjà publique. Suite à cette publication par l'asbl La Paix, les citoyens ont la possibilité, par la loi, d'aller en recours pendant 60 jours calendrier.

- Place Keym vous voulez encore ajouter des arbres, il me semble qu'il y en a en suffisance. Et les places piétons, poussettes aussi. Juste les grosses boules qui pourraient être enlevées puisque le parking souterrain ne sera pas agrandi. Supprimer des parkings ? Et donc tuer les pauvres petits commerçants qui arrivent à tenir le coup, c'est à dire très peu. Si le carrefour s'arrête, tous les commerces peuvent fermer, mais, que reste t il ? rien de sérieux ni d'intéressant à part les cafés. Tous ferment et sont remplacés par des outlets .

La place Keym actuelle a bien vécu et mérite une rénovation en profondeur. Face aux changements climatiques auxquels nous sommes confrontés, il nous a fallu augmenter



le nombre des espaces verts et des surfaces engazonnées : ceux-ci sont un atout indéniable pour en faire un lieu villageois de rencontre, de loisir et de biodiversité. La nouvelle place, de par sa nouvelle configuration sera plus attractive et accueillante, tant pour les riverains, les commerçants que pour les clients ponctuels. Ce réaménagement contribuera à relancer le commerce et à faire en sorte qu'on ait plus que jamais envie de vivre, boire un verre, aller à un spectacle, manger un morceau, se rencontrer, petits comme les grands, sur cette place.

Le bail emphytéotique concerne l'avant de la galerie et les parkings du -1 (qui sont publics) et du -2 (qui sont privés). Le Carrefour n'est donc pas concerné par ce bail qui court jusqu'en 2036 et arrive à sa fin dans 13 ans. Nous avons dégagé des solutions pour ce bail, à savoir, soit la possibilité pour les occupants d'acheter leur commerce (ce qui a été le cas pour certain), soit le rachat par la commune de 4 commerces vides (procédure en cours), soit la possibilité de prolonger le bail commercial existant, soit convenir d'un bail commercial avec ceux qui sont à la fois emphytéotes et occupants.

Je ne garderai certainement pas un bon souvenir de vos six ans qui n'ont rien apportés à la commune sauf nous empoisonner avec les vélos cargos et des mères inconscientes qui roulent trop vite, vos rues vélo et vos augmentations de taxes et précomptes.

- À quand la taxe vélo et le permis et ne parlons pas des trottinettes qui se fauillent par tout, on doit avoir des yeux partout.

Vous avez raison : souvent encore les cyclistes et usagers de trottinettes ne respectent pas bien le code de la route et se mettent en danger. La mise en place d'une taxe ou le permis ne dépendent pas du pouvoir communal. De notre côté, nous essayons de tout mettre en œuvre pour une bonne cohabitation de tous les usagers : par exemple, les écoles communales organisent pour les classes des 5e et 6e primaire le Brevet cycliste qui apprend aux jeunes comment se déplacer à vélo en ville. D'autre part, les pistes cyclables sont de mieux en mieux bien identifiées sur le territoire communal et pour revenir à la place Keym, la vitesse y sera limitée à 20km/h afin de permettre à tous, véhicules motorisés et usagers faibles, de se déplacer en toute sécurité.

- De plus, comment se fait il que le très vilain immeuble construit au rond-point archiducs est entièrement pris en charge au niveau de l'entretien des plantes, haies.... et donc payés par moi et que la commune n'entretient pas ses trottoirs ni les plantes et taille des arbres entre autre avenue L. Wiener ?

La Commune entretient les arbres et les plantes sur les voiries communales. Elle a une convention avec Le Logis-Floréal qui est chargé de l'entretien des venelles.



Bien-être animal [Nathalie Ghyoot]

Le « parc à chien » du parc de la Héronnière est une super idée mais vu sa localisation la plupart du temps il est transformé en marécage boueux et impraticable malgré les efforts de la commune. Serait-il possible d'envisager un autre endroit du parc (en plus de celui-là), mieux situé pour avoir de meilleures conditions de salubrité et de bien-être animal ? L'espace de l'ancien enclos du Cerf qui longe la rue du Gruyer, pourrait-il accueillir un espace sécurisé où les chiens pourraient évoluer sans laisse ?

Le parc de la Héronnière n'est pas communal ; il est géré par Bruxelles Environnement ([Parc de la Héronnière](#) / [Brussels Gardens](#)). Un nouvel espace pour les chiens sans laisse vient d'être aménagé par la Commune au niveau de la plaine de jeux Noisetiers-Coloniale. N'hésitez pas à vous y rendre !

Espaces Verts [Nathalie Ghyoot]

Les travaux d'entretien des espaces verts sont réguliers, mais surtout dans les grosses lignes et de manière assez « brute » (grosses tontes, gros élagages, abattages, gros nettoyages du watermaelbeek). Serait-il possible aussi d'entretenir de manière plus respectueuse et préventive afin d'éviter que la situation ne se dégrade dans certaines zones ? Par exemple : le lierre envahit lentement de plus en plus d'arbres (Parc Héronnière) et des murets (Eglise St Clément) au point que certains arbres se meurent et devront être abattus, que des murets croulent et se dégradent sous le poids du lierre (préservation de bâtiments historiques !). Est-il possible d'envisager des jardiniers qui s'occupent de désherber/ dé-lierrer ces espaces afin de les préserver ?

À Watermael-Boitsfort, les espaces verts sont soit gérés par Bruxelles Environnement (tel est le cas du parc de la Héronnière), soit par la Commune (principalement les espaces engazonnés, parterres de fleurs...). Le personnel fait ce qu'il peut pour entretenir les espaces mais il a beaucoup de travail étant donné tous les espaces à entretenir. À noter que contrairement à la croyance populaire, le lierre n'est pas mauvais pour les arbres.

Espaces Verts [Corinne Canneel]

Bonjour, En raison du climat et de la qualité de vie à WB, je souhaite que les espaces verts soient préservés. J'entends (à vérifier) que la RBC souhaiterait créer plus d'espaces verts dans les communes qui en ont moins, ce qui est très bien, mais serait favorable à des constructions à WB pour compenser le besoin de logement dans la RBC, ce qui est un non sens. Où en est-on à ce sujet ? Que peut-on faire pour faire comprendre à nos politiques que cela va entraîner plus d'exode hors Bxl ; que cela est dangereux, vu le contexte climatique ; qu'il y a des bureaux vides qui pourraient se transformer en logements au centre de Bxl ; que les logements nouvellement créés sont, pour une part, pour une population européenne ou très riche et non, pour les ménages moyens à Bxl ? Ex : les logements à la place de la Royale Belge, blvd du souverain, qui coûtent à l'achat de l'ordre de 5 à 7 millions d'euro ?

Nous partageons votre souhait de préserver les espaces verts et d'en créer de nouveaux dans les autres communes. Nous sommes également d'accord avec vous sur l'opportunité de



transformation de bureaux vides en logements. Nous plaiderons en ce sens pour tout nouveau projet que la Région souhaiterait développer sur notre commune.

Informatique Téléphonie Réseau [Nathalie Ghyoot]

Le réseau de téléphonie mobile dans les alentours de la place Keym est très déficient. En tant que professionnelle (traductrice-jurée) je suis surtout référencée avec mon numéro de GSM, et je rencontre d'énormes difficultés à recevoir des appels de la part de clients ou d'autorités qui ont besoin de mes services, ou les communications sont de très mauvaises qualités. Idem pour les paiements qui se font de plus en plus par App/QR Code ou virement instantanés : beaucoup de difficultés. Peut-on compter sur le soutien de la Commune pour améliorer la situation ?

La commune a proposé un nouveau site d'antenne aux opérateurs. Le dossier est en cours de finalisation.

D'autre part, la norme Gsm a doublé augmentant la capacité du réseau actuel d'autant. Des améliorations devraient être visibles rapidement dans la mesure où les antennes existantes sont progressivement adaptées par les opérateurs pour doubler techniquement la capacité d'émission des antennes conformément à la nouvelle norme.

Informatique Téléphonie Réseau [Marc Prins]

Bonjour, je désire savoir quels sont les droits des propriétaires lorsque plusieurs opérateurs télécom (coditel (il y a longtemps), Telenet, Proximus) percent "à tout va" des trous dans les façades et laissent trainer des cables dans tous les sens. Puis-je exiger que ces opérateurs fassent le ménage afin de rendre nos façades un peu plus esthétiques ? Merci

Nous vous conseillons de prendre contact avec le Centre Technique (T. 02.673.45.23) qui assurera le suivi avec l'opérateur.

Mobilité [Hadrien Vanlaeys]

- La fermeture du pont Fraiteur et son report de trafic dans toute la commune : A l'initiative d'Auderghem, un comptage devait être réalisé et une étude devait être faite. Quel est le statut de cette étude ? Les comptages sont-ils réalisés pendant les travaux qui ferment la rue des Pêcheries ? Est-ce que ce blocage est repris dans l'étude (par exemple pour analyser l'impact potentiel d'une mise en sens unique...) ? Quelle est la date de livraison de l'étude ? Comment les résultats seront-ils communiqués aux riverains ? Quel impact cette étude pourrait avoir sur la mobilité dans la commune ?

Un comité d'accompagnement « pont Fraiteur » composé des communes de Watermael-Boisfort, Ixelles et Auderghem existe depuis plusieurs mois. Ce comité s'est réuni par trois fois : une première en mai 2021 pour aborder les résultats des comptages effectués bien avant les travaux en cours rue des Pêcheries. La deuxième réunion a eu lieu en novembre 2022 et avait pour but de lancer l'étude sur la mobilité. Enfin, la troisième organisée le 19 avril dernier, était participative et regroupait des



riverains : des pistes de solutions destinées à apaiser le trafic dans nos rues ont été proposées. À ce stade donc, seule une phase diagnostic a eu lieu. Vu le caractère très constructif des échanges avec les représentants des riverains, il est envisagé de tester les scénarios – une fois que ceux-ci auront été précisés – avec ce même groupe avant de passer à une participation plus large sur les scénarios, telle que prévue initialement.

- Est-ce qu'une piste cyclable sera aménagée dans la rue des Pêcheries pour marquer la continuité entre celles présentes dans la rue du Martin-Pêcheur et le début de la rue des Pêcheries, jusqu'à l'avenue de Beaulieu ?
À ce stade, nous ne savons pas vous répondre. C'est en discussion.
- Quel est l'impact sur le trafic des bus 95, 17 et 42 de la fermeture du pont Fraiteur ? Est-ce que la commune a demandé une estimation à la STIB ?
*Lors du comité d'accompagnement d'avril dernier, la STIB a communiqué son rapport : la mise à sens unique du pont Fraiteur bénéficie particulièrement au bus 71 qui gagne entre 1min30 et 1min50 selon la direction aux périodes de pointe. La ligne a donc une bien meilleure régularité.
Pour ce qui est des lignes desservies dans notre Commune, le bus 95 gagne 50 secondes en direction de nos quartiers en heures de pointe, le soir. Mais en revanche, les données tendent à confirmer un report de trafic sur l'axe Pêcheurie – Visé. Cela se traduit par un temps de parcours plus long du 95 (+45 secondes) de Watermael-Boitsfort vers la Ville aux heures de pointe du matin et du soir. Il en va de même pour le bus 17 dont le trajet est allongé d'une minute le matin et de deux minutes le soir. Pour le 41, on note vers la Ville une détérioration d'une minute aux heures de pointe du matin et du soir.*

Mobilité [Thomas Van Aken]

Ma question a déjà été posée à trois reprises et il n'y a jamais été répondu de manière claire : J'habite au sein de la zone bleue 13 et possède une carte de stationnement riverain pour cette zone. J'aurais aimé savoir si la carte de stationnement de la zone 13 est également valide sur la zone bleue riveraine de la commune d'Ixelles et le cas échéant où (rues et n° précis).

- J'ai posé la question lors de la réunion de quartier 2022 et le Bourgmestre en personne a répondu qu'il y a avait accord de réciprocité avec Ixelles mais n'en a pas préciser les détails.
- J'ai appelé le service mobilité qui m'a donné une réponse précise mais a soigneusement ignoré mon courriel de demande de confirmation écrite envoyé quelques instants plus tard.
- J'ai récemment interrogé un préposé en charge du contrôle des stationnements qui m'a affirmé qu'il n'existe pour l'instant aucun accord entre les communes. Merci de bien vouloir mettre fin à cette d'insécurité juridique.

Depuis ce lundi 3 avril, le contrôle des zones bleues sur le territoire de Watermael-Boitsfort est confié à parking.brussels, l'Agence publique régionale bruxelloise du stationnement. L'Agence assure le contrôle en voirie et la gestion des cartes de stationnement, tâches qui étaient effectuées jusque-là par la Commune. Le stationnement demeure toutefois une compétence communale et Watermael-Boitsfort conserve la maîtrise de la politique de



Réunion de quartier / Wijkvergadering: Arcades & Keym
01.06.2023

stationnement qu'elle souhaite mener sur son territoire, au bénéfice des habitants et des commerçants de la commune.

Watermael-Boitsfort a fait le nécessaire en ce qui concerne la réciprocité avec Ixelles. Parking.brussels a pris en considération les accords limitrophes avec Ixelles (et Auderghem), de sorte que les cartes de dérogation délivrées à Watermael-Boitsfort et qui sont valables dans ces deux communes seront reconnues et vice versa. Voici la zone où la réciprocité est acceptée : • rue des Brebis (dans son intégralité) • rue du Relais (entre avenue Guillaume Gilbert et rue des Merisiers) • avenue Georges Bergmann (entre le square de Boondael et la rue du Relais) • avenue des Mûriers (dans son intégralité) • avenue du Bois de la Cambre (entre la rue Schoolgat et l'avenue de Visé) • rue des Merisiers (entre l'avenue du Bois de la Cambre et n°17 de la rue).



Pour plus d'information, nous vous conseillons de prendre contact avec parking.brussels via l'adresse courriel destinée aux habitants de Watermael-Boitsfort : watermael-boitsfort@parking.brussels ou de venir lors des permanences tenues par parking.brussels à la Maison communale (rez-de-chaussée - place Antoine Gilson, 1) : le mardi, de 8h30 à 12h00 et le jeudi de 16h à 19h00.



Mobilité [Stéphane Mouton]

Pourquoi, pour la rue des pêcheries, il y a eu une concertation citoyenne à Auderghem pour le réaménagement de la rue à la fin des travaux et pas à Watermael-Boitsfort ? Ensuite, quelle est la solution, après les travaux, pour que cette rue ne soit plus considérée comme une autoroute mais comme une rue résidentielle ?

Oui, vous avez raison. Watermael-Boitsfort a opté pour un projet simple et facile, le moins onéreux et le plus rapide possible à mettre en œuvre, à savoir refaire la rue à l'identique. Cette option ne demande pas de permis d'urbanisme et n'est donc pas ralentie par la lourdeur administrative. Ce choix avait préalablement été adopté via la participation faite auprès des habitants d'Auderghem.

Nous sommes actuellement en discussion avec Bruxelles Mobilité et la STIB pour trouver des solutions d'apaisement du trafic. À ce stade, rien n'a encore été décidé.

Mobilité [Kristof Lantsoght]

Chère Madame, cher Monsieur,

- 1) A plusieurs reprises 4 voisins et moi-même avons pris contact avec la commune pour signaler que les panneaux dynamiques indiquant la vitesse des bus et voitures sont défectueuses au niveau de la rue des Epicéas 65B. Nos premiers mails datent de décembre 2022. J'ai pris contact par téléphone avec quelqu'un du service travaux publics qui m'a informé que ces panneaux ne sont réparés qu'une fois par an. Vu la vitesse excessive des véhicules (et certainement des bus STIB), pourrions-nous vous demander de réparer ces panneaux svp pour dissuader les chauffeurs de rouler à des vitesses excessives. Je tiens à vous rappeler qu'il y a quelques mois un enfant s'est fait renversé justement au niveau d'un de ces panneaux défectueux. Nous vous en serions très reconnaissants.

Le service en charge est bien au courant des panneaux défectueux. Une demande de réparation a été faite. Nous attendons le passage des techniciens.

- 2) Par rapport au plan de remplacer le bus 95 par un tram, avez-vous déjà des nouvelles sur le tracé (définitif) du tram ?

Non, à ce stade, nous ne connaissons pas le tracé définitif. Le 95 est une ligne utilisée par tous, que ce soit pour aller en ville, d'un côté à l'autre de la commune, à Ixelles, à Trône, Gare centrale... Le tramification est voulue par la Région mais la Commune est très réticente. Nous exigeons qu'il n'y ait aucune rupture de charge, et que les habitants soient concertés sur cette tramification.



Mobilité [Monique Schoonheydt]

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins et conseillers communaux,
Suite à l'entrevue que j'ai eue hier avec M. le Bourgmestre, je me permets de confirmer être la propriétaire du 4, drève des Weigelias, à côté du garage Renault Arcades en face de la gare de Watermael. A l'exception de la drève des Weigelias et de la rue des Taillis, toutes les voiries avoisinantes sont devenues Zone Bleue, en ce compris les parkings de la Place des Arcades. Or, en tant qu'habitants de la drève des Weigelias, il ne nous est manifestement pas autorisé de bénéficier d'une carte riverain pour la Place des Arcades, alors même qu'elle se situe à 1 maison de la nôtre... Je tente de me déplacer de plus en plus en vélo, de sorte que j'utilise le moins possible mon véhicule. Je n'ai cependant pas autorisation de le garer Place des Arcades. Il ne reste donc que la drève des Weigelias et la rue des taillis, lesquelles sont encombrées de tous les véhicules ne pouvant plus se garer ailleurs, en ce compris ceux du garage Renault, du personnel du CPAS, des usagers de la gare. Je souhaiterais dès lors que la commune envisage :

- soit de nous faire bénéficier d'une carte riverain pour la Place des Arcades ;
- que la drève des Weigelias et la rue des Taillis deviennent aussi Zone bleue.

Merci pour l'attention portée à cette requête.

Dans quelques temps, nous envisageons une évaluation qui mènera peut-être à une nouvelle extension. Entre-temps, nous préférons laisser la situation telle quelle et voir comment les choses se mettent en place. Il est clair que quand on élargit une zone, les voitures sans carte viennent stationner dans les voiries qui ne sont pas en zone bleue. Cela fait effet domino. La carte de riverain est liée à une zone. Selon l'ordonnance de la région bruxelloise, ce n'est pas légal d'octroyer une carte de riverain à quelqu'un n'habitant pas dans une zone bleue.

Mobilité [Nathalie Ghyoot]

Pourra-t-on compter sur le soutien du Collège du Bourgmestre pour bloquer l'inepte projet de tramification du Bus 95 ? Sachant que la tramification entraînera d'énormes nuisances pour les riverains au niveau des travaux à mettre en œuvre (chantier long et coût exorbitant peu respectueux de l'environnement de la tramification), augmentation drastique des vibrations et du bruit au passage de chaque tram (même vide, hors des heures de pointe), danger des rails pour les usagers à vélo, trottinettes (et trams en eux-mêmes: freinage plus lent en cas d'urgence => augmentation des risques d'accident avec usagers faibles) ; "enlaidissement" du "ciel" avec des câbles tendus sur tout le trajet); sans oublier le coût environnemental: tant de nuisances pour soulager quelques heures de pointe ? Ne serait-il pas plus judicieux /économique/ écologique/ pratique/confortable d'augmenter la fréquence des bus (électriques, silencieux, flexibles) aux heures de forte fréquentation ? D'avance merci

À ce stade, la tramification du bus 95 n'est encore qu'un projet qui d'une part, comme pour le bis 71 il y a quelques années, risque de tomber à l'eau, d'autre qui nécessitera un gros budget et de nombreuses démarches urbanistiques. Nous ne connaissons pas le tracé définitif. Le 95 est une ligne utilisée par tous, que ce soit pour aller en ville, d'un côté à l'autre de la commune, à Ixelles, à Trône, Gare centrale... Le tramification est voulue par la Région mais la Commune est très réticente. Nous exigeons si le projet venait quand même à se faire, qu'il



n'y ait aucune rupture de charge, et que les habitants aient leur mot à dire sur cette tramification.

Participation [Françoise et Barry Mc Neese]

Pourriez-vous avoir un respect des habitants et prévoir du matériel audio convenable ? Photographique également. Nous avons quitté la réunion car les moyens de communication étaient minables. En outre, tout est présenté comme si tout fonctionnait bien dans la commune. Les problèmes sont évincés.

Nous en prenons bonne note. Au sujet des problèmes, quand ils se présentent nous essayons d'y apporter des solutions.

Prévention Sécurité [Stéphane Vanbever]

Bonjour. Pourquoi ne pas avoir placé le box à vélos situé rue des Epicéas un peu plus bas juste avant la rue des touristes ? Nous empruntons régulièrement le passage pour piétons et n'avons plus de visibilité sur les voitures descendant la rue. Sommes devant un mur et il s'agit d'un manque évident de sécurité pour les usagers faibles. A quand des ralentisseurs de vitesse dans la rue des Epicéas, beaucoup ne respecte pas les limitations de vitesse. Merci de l'attention que vous voudrez bien porter à mon mail. Bien à vous.

Le box à vélo a été placé à cet endroit, et non plus bas comme vous le suggérez, car sa position ne gêne pas la visibilité sur les voitures qui montent depuis la place Keym. Ainsi il ne représente aucun obstacle visuel pour une bonne circulation des usagers faibles et des automobilistes. Le placer quelques mètres plus bas sur la rue des Épicéas aurait rendu la traversée piétonne nettement plus dangereuse. Quant à la présence du box à vélo devant des habitations, elle n'entrave pas la bonne circulation des piétons étant donné qu'il n'empiète pas sur le trottoir. Le box à vélo n'est pas plus imposant que le stationnement d'une voiture ou d'une camionnette.

Pour ce qui est des ralentisseurs de vitesse, la STIB n'y est pas favorable. De plus, ce type de dispositif engendrerait énormément de vibrations dans les habitations de la rue comme c'était le cas avant les travaux de ré-asphaltage...



Propreté publique [Sophie Burton]

Bonjour, Quand allez-vous ENFIN solutionner la propreté au coin relais/brebis ? C'est juste ignoble comme endroit... J'y passe tous les jours et franchement c'est de pire en pire (il y avait eu un léger mieux après que j'aie écrit à plusieurs reprises à l'échevine de la propreté) mais depuis, c'est à nouveau catastrophique. Caméra de surveillance ? Passage quotidien balayeur rue ? Il faut solutionner cela, vraiment insupportable pour tous ceux qui y passent et surtout ceux qui doivent y attendre le bus ! Pain aux pigeons (petit panneau placé disparu en moins d'un jour) centaines de mégots, poubelle qui déborde et plein de détritux aux alentours... Merci !

Cette zone nous pose problème en effet. Les agents Prévention-Propreté y passent pourtant souvent. Les commerçants à la limite d'Ixelles ne font pas beaucoup d'efforts pour ne pas utiliser les poubelles publiques. Espérons que la situation s'améliore avec la réforme des collectes.

Urbanisme [Hadrien Vanlaeys]

- Les travaux d'égouttages de la rue des Pêcheries :
Lors des dernières interventions de Mme Stassart, vous nous aviez parler d'une rénovation en profondeur des égouts pour solidifier la rue pour le passage du bus 17, qui faisait trembler toutes les maisons de la rue 80x par jours. Vu la technique utilisée par la société Renotec en charge du chantier (chemisage des égouts, ce qui correspond plus ou moins à remettre une couche d'isolant à l'intérieur), il s'avère que la rénovation en profondeur telle qu'annoncée n'a pas lieu. Dès lors, est-ce que la commune envisage un dialogue avec la STIB pour reconsidérer le passage/format du bus 17 ?
*Les travaux rue des Pêcheries s'articulent en deux phases : la première visant à rénover le réseau d'égouttage, la seconde à refaire la voirie et les trottoirs à l'identique. Les travaux actuellement en cours, effectués par Vivaqua, n'interviennent pas sur les aspects vibratoires de l'assiette carrossable. Ce sont les travaux « de surface » qui auront un impact sur les contraintes liées à la mobilité (circulation, sonorité, vibrations...). L'entreprise mandatée sera chargée de retrousser la chaussée sur une profondeur de 50 cm et d'évacuer les sous-fondations, fondations et couches d'usure actuelles. Après avoir compacté le fond de coffre, de nouvelles couches portantes (géotextile, empierrement compacté) et un revêtement bitumineux seront posées.
La continuité de matériaux et l'homogénéité des couches assureront la portance et le confort de circulation.*
- Par ailleurs, une déviation par les rues Michiels/Brillant est possible visiblement puisqu'elle a lieu depuis la fermeture de la rue.
Le report de trafic dans les rue adjacentes, consécutives à la fermeture temporaire de la rue des Pêcheries: est-ce qu'une étude/des comptages additionnels sont réalisés pour analyser l'impact ?
Oui. Des comptages ont été réalisés sur un large périmètre dont les rues adjacentes de Watermael-Boitsfort. Nous sommes actuellement en discussion avec Bruxelles



Mobilité et la STIB pour trouver des solutions d'apaisement du trafic. À ce stade, rien n'a encore été décidé.

Voiries [Jacqueline Miroir]

À quand la réfection du trottoir étroit longeant les immeubles 170 et 172 avenue Charles Michiels. Habitante depuis plus de 26 ans, rien ne se fait.

La Commune n'a pas assez d'argent pour rénover les trottoirs de manière satisfaisante. Elle compte 140 km de trottoirs (et donc 70 km de rue !). Nous parons au plus pressé avec un budget annuel de l'ordre de 3 millions d'euros (subsidés compris). La seule rénovation du 3^e tronçon de l'avenue Van Becelaere a coûté 300.000 €. Pourquoi ? Lorsque l'on rénove un trottoir, on rénove également tous les sous-sols (égouts...). Si un trottoir occasionne un danger, nous vous conseillons de le signaler sur l'application Fix My Street. Parmi les prochains trottoirs à court terme, citons quelques-uns dans Le Logis-Floréal, rue des Pêcheries et la place Keym. Tout récemment ont été refaits les trottoirs de l'avenue de Visé sous le pont des Arcades et ceux de la rue de l'Élan. Néanmoins, nous pouvons inscrire votre demande sur notre liste des trottoirs à refaire mais ne pouvons vous donner un délai de réalisation.

Voiries [François Casana]

Bonsoir. Je souhaiterais évoquer l'état lamentable de la portion de trottoir située le long du parc entre l'arrêt du bus 41 et n° 50 de la rue du Loutrier. Les dalles sont disjointes et le trottoir lui-même n'est pas droit. Cela est dangereux car on peut se tordre les chevilles mais j'ai également vu des personnes préférer marcher sur la rue que sur ce trottoir. Il s'agit, pourtant, d'une zone de passage très fréquentée par les personnes se rendant à la Place de Keym en provenance de la rue du Loutrier, de l'avenue des Hanneçons ou de plus loin encore. j'habite le quartier depuis 12 ans et ce trottoir, qui était déjà en mauvais état à l'époque de mon arrivée, n'a jamais été rénové depuis.

La Commune n'a pas assez d'argent pour rénover les trottoirs de manière satisfaisante. Elle compte 140 km de trottoirs (et donc 70 km de rue !). Nous parons au plus pressé avec un budget annuel de l'ordre de 3 millions d'euros (subsidés compris). La seule rénovation du 3^e tronçon de l'avenue Van Becelaere a coûté 300.000 €. Pourquoi ? Lorsque l'on rénove un trottoir, on rénove également tous les sous-sols (égouts...). Si un trottoir occasionne un danger, nous vous conseillons de le signaler sur l'application Fix My Street. Parmi les prochains trottoirs à court terme, citons quelques-uns dans Le Logis-Floréal, rue des Pêcheries et la place Keym. Tout récemment ont été refaits les trottoirs de l'avenue de Visé sous le pont des Arcades et ceux de la rue de l'Élan. Néanmoins, nous pouvons inscrire votre demande sur notre liste des trottoirs à refaire mais ne pouvons vous donner un délai de réalisation.



Voiries [Marc Prins]

Le quartier Vandervelde/Brebis/Olivier est passé en zone bleue en septembre 2022. Depuis lors la signalisation indiquant les limites de zones n'a pas été mis à jour ou alors pas correctement. Deux panneaux de début de zone bleue traînent en haut de la rue L. Vandervelde, je dirais "en plein milieu de la zone" alors que les début de zone sont très éloignés (pont des Arcades et Ixelles). Sur la commune d'Ixelles, rue des Brebis il y a un marquage au sol signalant la zone bleue, uniquement côté Ixelles, ce qui pourrait laisser croire que le trottoir côté WB ne l'est pas !. Tout cela prête à confusion. Légalement, la rue L. Vandervelde n'est dès lors pas en zone bleue puisque le panneau de début de zone est en haut de la rue !

Le quartier est parfaitement à jour et ce en étroite collaboration avec Ixelles. Les panneaux en haut de la rue Lambert Vandervelde sont des panneaux de rappel. Les panneaux d'entrée de zone se trouvent sur la rue Victor Smets et la chaussée de Boondael. La commune d'Ixelles a, par le passé choisi de mettre un marquage au sol pour les zones bleues mais ne va pas le renouveler car cela impliquerait un renouvellement à chaque ré-asphaltage.

La rue Lambert Vandervelde est en « rappel » de zone bleue » car le panneau de début de zone est sur la rue Victor Semet à Ixelles et nous n'avons mis qu'un panneau de rappel sur notre commune pour aider les habitants à se souvenir qu'ils sont en zone bleue. Dans l'autre sens, la zone bleue commence loin dans Ixelles, sur l'avenue du Pesage (cela dépend d'où vous venez bien entendu), nous ne faisons que mettre des panneaux de rappel.